

NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OHI :

**M-2: LES POLITIQUES MARITIMES NATIONALES ET LES SERVICES HYDROGRAPHIQUES,
1ère et 2e PARTIES**

M-6: LISTE DES TEXTES DE REFERENCE POUR LA FORMATION EN HYDROGRAPHIE

Monsieur,

Les publications susmentionnées seront disponibles en version anglaise sur le site Web de l'OHI à compter de fin mai 2001.

1) La première partie de la M-2, "*Les politiques maritimes nationales et les Services hydrographiques*" a été bien accueillie par la communauté hydrographique. A l'évidence, il était nécessaire de fournir un résumé de l'analyse raisonnée en faveur de l'existence d'un Service hydrographique national, ainsi qu'une brève description de ses fonctions et de son organisation. Il était également nécessaire d'indiquer clairement quels sont les bénéfices économiques retirés des travaux d'un Service hydrographique national. Il est de plus en plus demandé aux Services hydrographiques nationaux d'effectuer une "étude de cas" en vue d'un investissement continu du gouvernement dans cette importante activité.

Afin de contribuer à cette tâche, l'OHI a décidé de publier une nouvelle édition de la publication M-2 de l'OHI, incluant une seconde partie contenant une série de reproductions et d'articles, traitant de l'étude de cas de manière plus détaillée que dans la 1ère Partie de la M-2. L'on espère que cette série constituera un aide-mémoire utile pour tous ceux qui effectuent des recherches sur ce sujet délicat mais important.

Les versions française et espagnole de la M-2 seront communiquées dès que possible.

2) La 3e édition de la publication M-6 de l'OHI contient une liste de textes constituant d'utiles références pour la formation en hydrographie. Celle-ci a été compilée et approuvée par le Comité consultatif FIG/OHI sur les normes de compétence pour les hydrographes. Le Bureau tient à remercier le capitaine de vaisseau Hugo Gorziglia et le Dr. David Wells, respectivement président et membre du Comité, pour leur contribution à la préparation de cette publication.

Conformément aux nouvelles dispositions prises pour les publications imprimées, telles qu'approuvées par les Etats membres en 1999, les demandes d'exemplaires imprimés concernant ces deux publications doivent être adressées au BHI avant fin juillet 2001. Un certain nombre d'exemplaires imprimés seront ensuite produits conformément aux demandes des Etats membres.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Contre-amiral Neil GUY
Directeur